

ICCEAAC 2021 : les résidences en action culturelle

Proposition de corrigé — non officielle. Session 2021, oral d'admission n° 2, sujet 2 : proposition d'argumentation sur les résidences.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Proposition d'intervention orale

La résidence est stratégique lorsqu'elle relie une présence artistique, les ressources d'un territoire et des besoins d'accès à la culture. Elle ne se réduit donc ni à un hébergement ni à une suite d'ateliers. Je distinguerai ses formes, puis les conditions d'une mise en œuvre territoriale cohérente, avant de proposer une orientation.

Des formes différentes selon la finalité

Une **résidence de création, de recherche ou d'expérimentation** offre du temps, des espaces et des moyens techniques à un artiste ou une équipe. Elle peut donner lieu à des rencontres, des répétitions ouvertes ou des échanges autour d'un travail en cours. Une œuvre achevée n'est pas nécessairement attendue à la fin du séjour. L'enjeu d'action culturelle consiste à faire partager la démarche sans transformer tout le temps de recherche en animation.

La **résidence tremplin**, identifiée par la circulaire du 8 juin 2016, accompagne plus particulièrement un créateur dont le travail est encore peu repéré ou diffusé. Le lieu apporte aussi un soutien professionnel et des relations avec des réseaux. Elle peut enrichir la vie culturelle locale, mais son objectif d'accompagnement de l'artiste doit rester explicite.

La **résidence d'artiste associé** installe une relation durable avec un établissement culturel. Création, diffusion et éducation artistique peuvent s'articuler dans sa programmation. Un artiste associé peut ainsi intervenir à plusieurs moments auprès d'un groupe, qui rencontre l'œuvre puis observe ou expérimente certains procédés. La continuité permet de dépasser la rencontre isolée.

Enfin, la **résidence "artiste en territoire"** prend pour point de départ une politique de développement culturel. Plusieurs partenaires accueillent une présence artistique et organisent les rencontres avec les habitants. Dans les dispositifs de résidence-mission centrés sur l'éducation artistique et culturelle, la découverte de la démarche de l'artiste et les interactions avec les publics peuvent primer sur la commande d'une nouvelle œuvre. Il faut lire le cadre propre à chaque dispositif : "résidence-mission" et "résidence de création" ne sont pas deux noms interchangeables.

La différence ne tient pas seulement à la durée. Elle porte sur l'objet du contrat, les personnes concernées et les engagements de chacun. Un même projet peut associer plusieurs dimensions, à condition de ne pas promettre simultanément une production intensive et une disponibilité illimitée pour les publics.

Articuler présence artistique et parcours d'éducation

L'éducation artistique et culturelle relie la rencontre avec des œuvres et des artistes, la pratique, et l'acquisition de connaissances. La résidence peut donner corps à ces trois dimensions. Par exemple, dans une proposition autour de la création sonore, les participants découvriront des œuvres, échangeraient avec l'artiste sur ses choix, expérimenteraient l'écoute et la composition, puis construiraient des repères pour analyser ce qu'ils ont entendu.

Cette illustration n'est pas un programme imposé à tout artiste. Le contenu se construit avec lui, les enseignants, les médiateurs et les partenaires. L'artiste apporte sa pratique et sa recherche ; les professionnels éducatifs et culturels conservent leurs responsabilités. Il ne doit pas devenir un remplaçant d'enseignant ou porter seul la coordination territoriale.

Le temps scolaire peut constituer une entrée, sans enfermer la résidence dans l'école. Médiathèques, centres sociaux, lieux de soin, associations ou structures de jeunesse permettent d'atteindre d'autres habitants. Des propositions intergénérationnelles ou itinérantes peuvent répondre à des difficultés de déplacement. On examine cependant les possibilités réelles : transports, horaires, accessibilité et personnes relais.

Une stratégie fondée sur le territoire

Avant de choisir une forme, je demanderais un diagnostic partagé : présence d'équipements, pratiques existantes, artistes locaux, groupes déjà touchés et obstacles rencontrés par les autres habitants. L'absence de fréquentation ne se résume pas à un manque d'intérêt ; elle peut tenir au coût, aux déplacements ou au sentiment de ne pas être légitime.

La DRAC peut contribuer à la cohérence artistique et au financement. Les collectivités assurent des moyens et des relais de proximité ; les services de l'éducation et les établissements construisent les parcours scolaires. Les structures culturelles apportent accueil, médiation et continuité. Une instance de coordination limitée, avec un référent identifié, permet de trancher les questions pratiques sans multiplier les réunions.

La sélection associerait la qualité de la démarche artistique à la capacité de dialoguer avec les partenaires. L'artiste ne serait pas choisi uniquement pour sa disponibilité ou le nombre d'ateliers promis. Une convention préciserait présence, travail de création, rencontres, moyens matériels, rémunération, déplacements et hébergement. Les droits relatifs aux œuvres, aux captations et à leur diffusion seraient définis, en tenant compte des personnes participantes.

Le sujet ne fournit ni budget ni territoire nommé : je ne peux donc pas annoncer un coût ou un calendrier comme s'ils avaient été établis. Je proposerais une enveloppe qui distingue travail artistique, actions auprès des publics, coordination, moyens techniques et mobilité, puis un calendrier construit avec les partenaires. Les engagements seraient ajustés aux moyens, avant leur annonce aux habitants.

Orientation et évaluation

Si le besoin prioritaire est de toucher durablement des habitants éloignés d'un équipement, je privilégierais une résidence en territoire avec plusieurs relais, plutôt qu'un seul lieu de restitution. Si l'objectif est d'inscrire l'éducation artistique dans le projet d'un établissement, une association durable avec un artiste serait plus adaptée. Une résidence de création conviendrait lorsque le territoire peut offrir des conditions de travail et organiser des rencontres respectant la recherche.

L'évaluation porterait sur la continuité des parcours, la diversité des participants, la qualité des échanges et la solidité des coopérations. Le nombre de personnes présentes resterait utile, mais ne suffirait pas : une rencontre courte et une pratique suivie ne produisent pas les mêmes effets. Des retours d'artistes, de partenaires et de participants permettraient d'identifier les obstacles et de préparer une suite réaliste.

Ainsi, une résidence irrigue le territoire lorsqu'elle soutient le travail artistique et organise des relations qui survivent au séjour. La décision doit choisir une finalité claire, garantir les moyens d'accueil et construire la coopération, plutôt que juxtaposer des actions sous une même étiquette.

Référence

[Circulaire du 8 juin 2016 relative aux résidences d'artistes](#). Les formes proposées se placent dans le cadre de la session 2021.